



**VILLE DE
FEIGNIES**

ARRÊTÉ N° 122 /2024

**RESTRICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT**

RUE LOUISE PAREE

RUE JEAN JAURES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Secrétariat Général

03 27 68 39 06

k.debieve@ville-feignies.fr

2024 -1018- JC/KD/JS/PL

Affaire suivie par Karine DEBIEVE

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu les articles L2212-2, L2213-1 et 2213-2 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités territoriales),

Vu les articles R411-8, R411-25 et R411-26 du code de la route,

Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

Vu les prescriptions de l'instruction interministérielle du 15.7.74 sur la signalisation routière, livre 1er, 8ème partie, et particulièrement l'article 133 paragraphe B,

Considérant qu'un feu d'artifices sera tiré dans l'enceinte du parc de Bernissart, rue Louise Parée, le dimanche 1^{er} décembre 2024 et qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour éviter les accidents.

ARRÊTE

Article 1er : Le dimanche 1^{er} décembre 2024 de 17h00 à 20h30, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits dans la rue Jean Jaurès entre les intersections de la rue de la République et la rue Alfred Derkenne, et des intersections de la rue Louise Parée à la cité Denis Cordonnier.

Article 2 : Pendant l'interruption de la circulation, la déviation se fera par la rue Blaton, rue de la Chaussée Brunehaut et rue Fernand Kamette.

Article 3 : Les panneaux de signalisation et de déviation seront installés par les services techniques de la commune pour permettre l'application des présentes dispositions. Le présent arrêté municipal sera affiché sur les barrières.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la CAMVS,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef du District de Police à Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes/Helpe,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Maubeuge,
- Monsieur le Directeur de la société SEMITIB.

Feignies, le 18 octobre 2024,

LE MAIRE DE FEIGNIES.

